

DECRET N° 94-214 du 11 Juillet 1994

Chargé par Monsieur Jean-Roger AHOYO,
Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme, de
l'intérim de Monsieur Lazare KPATOUKPA
Ministre des Travaux Publics et des
Transports pour compter au 03 Juillet
1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

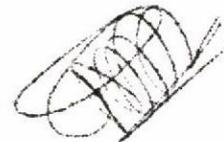
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 03 Juillet 1994 Monsieur Jean - Roger AHOYO, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Lazare KPATOUKPA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Juillet 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MEHU-MIPT 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-